BOURSE DE LA VILLE D'OYE PLAGE

La ville octroie une aide financière aux jeunes ayant obtenu leur bac et poursuivant des études supérieures.
Elle s'adresse aux jeunes :

âgés d'au plus 25 ans
domiciliés dans la ville depuis le 1er janvier de l'année d'inscription en établissement supérieur

La demande est à faire avant le 15 décembre.

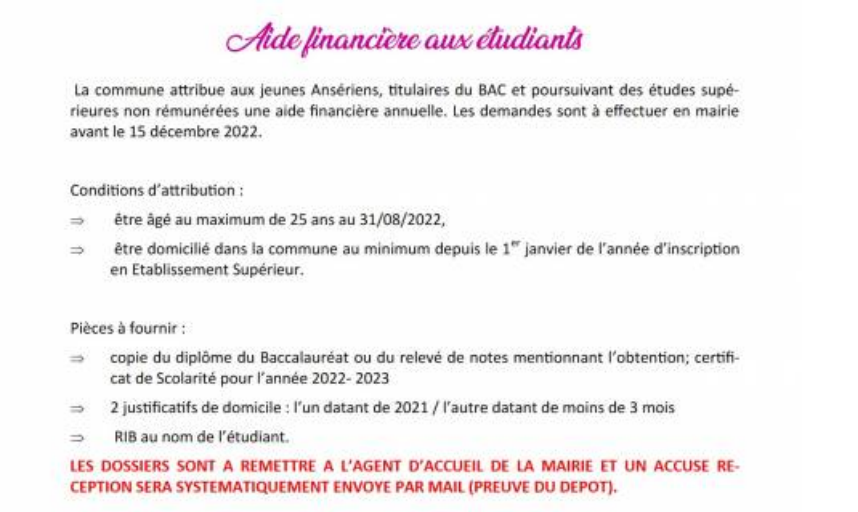

Aide financière aux étudiants

La commune attribue aux jeunes Ansériens, titulaires du BAC et poursuivant des études supérieures non rémunérées une aide financière annuelle. Les demandes sont à effectuer en mairie avant le 15 décembre 2022.

Conditions d'attribution :

⇒ être âgé au maximum de 25 ans au 31/08/2022,

⇒ être domicilié dans la commune au minimum depuis le 1er janvier de l'année d'inscription en Etablissement Supérieur.

Pièces à fournir :

⇒ copie du diplôme du Baccalauréat ou du relevé de notes mentionnant l'obtention; certificat de Scolarité pour l'année 2022- 2023

⇒ 2 justificatifs de domicile : l'un datant de 2021 / l'autre datant de moins de 3 mois

⇒ RIB au nom de l'étudiant.

LES DOSSIERS SONT A REMETTRE A L'AGENT D'ACCUEIL DE LA MAIRIE ET UN ACCUSE RECEPTION SERA SYSTEMATIQUEMENT ENVOYE PAR MAIL (PREUVE DU DEPOT).

https://www.oye-plage.fr/actualites/aide-financiere-aux-etudiants-2021-2022

Mairie d'Oye Plage:
87 place de l'Union européenne
62215 - Oye Plage
https://www.oye-plage.fr/